

Soutien aux entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'un projet de développement caractérisé. Le projet pouvant être accompagné par la Région doit concerner **la formation de salariés directement concernés par la mise en œuvre du projet de développement.**

❖ **Vous êtes :**

Une entreprise implantée en Bourgogne-Franche-Comté (prioritairement PME/définition communautaire).

❖ **Vous voulez :**

Former vos salariés en accompagnement de votre projet de développement visant à :

- conquérir de nouveaux marchés y compris à l'export ;
- mettre en œuvre d'une innovation majeure ou d'une évolution significative (y compris numérique) dans les procédés et/ou les produits ;
- créer une nouvelle implantation ou une reprise sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

❖ **Ce qu'il faut savoir :**

C'est l'OPCO qui dépose la demande de subvention régionale (ou l'entreprise à défaut d'OPCO).

La priorité est donnée à des projets :

- créateurs d'emplois et/ou générateurs d'investissements sur le territoire régional ;
- caractérisés par un effort de formation exceptionnel de l'entreprise au profit de ses salariés et lié au projet de développement.

Les formations externes sont prioritaires et les formations à caractère obligatoire sont exclues (sécurité, sauvetage secourisme du travail, habilitations...).

❖ **Modalités d'octroi de l'aide régionale :**

Votre OPCO doit déposer un dossier de demande (avec stratégie entreprise formalisée) sur la plateforme dématérialisée de la Région, au sein du dispositif adéquat, accessible depuis l'adresse suivante :

https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides?field_domaine_target_id=70&field_vous_etes_target_id=87&field_types_value=All&=Ok

❖ **Contact :**

Christine DUBOIS-MASSON : Tél. 03.80.44.36.49 - christine.dubois@bourgognefranchecomte.fr
Philippe BILLOTET : Tél. 03.81.61.62.77.49 - philippe.billotet@bourgognefranchecomte.fr